CASIER JUDICIAIRE – EGALITÉ DEVANT LA LOI



Photo : http://dicocitations.lemonde.fr/citations/citation-8072.php

Toujours d'actualité la morale tirée de la fable Les animaux malades de la peste de Jean de La Fontaine ! Voyez cet article adressé par un vieil ami. No comment !

Casier judiciaire

Le matin du lundi 24 juillet 2017, je me trouvais dans les locaux de l'ADMR (Association d'aide en milieu rural) de Grenade-sur-Adour (Landes). Une jeune femme y venait déposer un dossier de candidature pour postuler à un emploi d'aide-ménagère à temps partiel. Parmi ses pièces administratives, elle fournissait un extrait de son casier judiciaire vierge, obligatoire pour ce travail. Le soir même, à l'Assemblée nationale, les députés décidaient que les élus n'auront pas besoin d'un casier judiciaire vierge car il y avait un « risque d'inconstitutionnalité ».

Conclusion : en France, pour passer la serpillière, il ne faut pas avoir eu des ennuis avec la justice. En revanche, pour être maire, député, sénateur, cela n'est pas obligatoire. Égalité, il paraît que c'est un mot de la devise de notre République.

Jacky Courtial,
Larrivière-Saint-Savin (40)